

Faire une demande d'adduction au réseau fibre optique THD66

1 Qu'est-ce que l'adduction ?

L'adduction consiste à **préparer le raccordement au réseau fibre de votre habitation** afin de bénéficier des services de téléphonie et d'Internet Très Haut Débit. Un passage doit permettre d'acheminer le câble de fibre entre le Point d'Accès au Réseau situé dans la rue (sur un poteau ou en souterrain) et le point de pénétration de la fibre dans l'habitation.

Selon les études à réaliser, les travaux d'adduction peuvent prendre plusieurs mois. Il est impératif de **nous contacter dès le début de la construction de votre habitation**, au moment des raccordements aux autres réseaux (eau, électricité, gaz).

2 Comment faire la demande ?

- ☉ Vous êtes un particulier
- ☉ Vous souhaitez déclarer une nouvelle construction
- ☉ Vous faites construire une maison

Vous pouvez commander dès maintenant la réalisation des études et travaux nécessaires à l'adduction de votre logement.

Pour faire votre demande d'adduction, choisissez l'offre d'accompagnement de votre choix parmi les différentes prestations proposées par Altitude Infra. Constituez ensuite votre dossier en joignant les documents demandés ci-dessous (plus de détails dans le guide des documents à joindre à la demande). Vous devez envoyer votre dossier à l'adresse suivante : **contact@numerique66.fr**

- ☉ **L'adresse définitive du logement,**
Dans le cas où elle serait différente de l'adresse de référence, vous pouvez contacter la mairie qui vous la communiquera.
- ☉ **Le permis de construire,**
- ☉ **Le plan de situation,**
Présente la situation géographique de votre terrain au niveau de la commune dont il dépend.
- ☉ **Le plan cadastral,**
Localise votre parcelle.
- ☉ **Le plan de masse,**
Représentation graphique aérienne d'un terrain, permettant de visualiser l'ensemble d'un projet
- ☉ **Des photographies** permettant de localiser les éléments du réseau de communication à proximité de votre terrain

3 Comment se déroule l'adduction ?

Le raccordement au réseau de télécommunication d'une maison neuve peut entraîner des études optiques détaillées et des travaux de génie civil / réhabilitation / viabilisation d'un terrain nu. Conformément à l'article L332-15 du Code de l'Urbanisme, l'adduction est à la charge du bénéficiaire de l'autorisation de construire. Cette obligation et les frais associés s'étendent de la propriété privée jusqu'en droit du terrain (partie située sur la voie publique en prolongement de la propriété privée).

Pour répondre à la demande croissante des particuliers/aménageurs de raccordement de leur logement neuf et conformément aux exigences réglementaires, [nom de la filiale] propose aux propriétaires une prestation d'adduction au réseau fibre à travers deux offres d'accompagnement.

L'adduction de votre habitation nécessite des études préalables aux travaux pour identifier la localisation du Point d'Accès au Réseau (PAR).

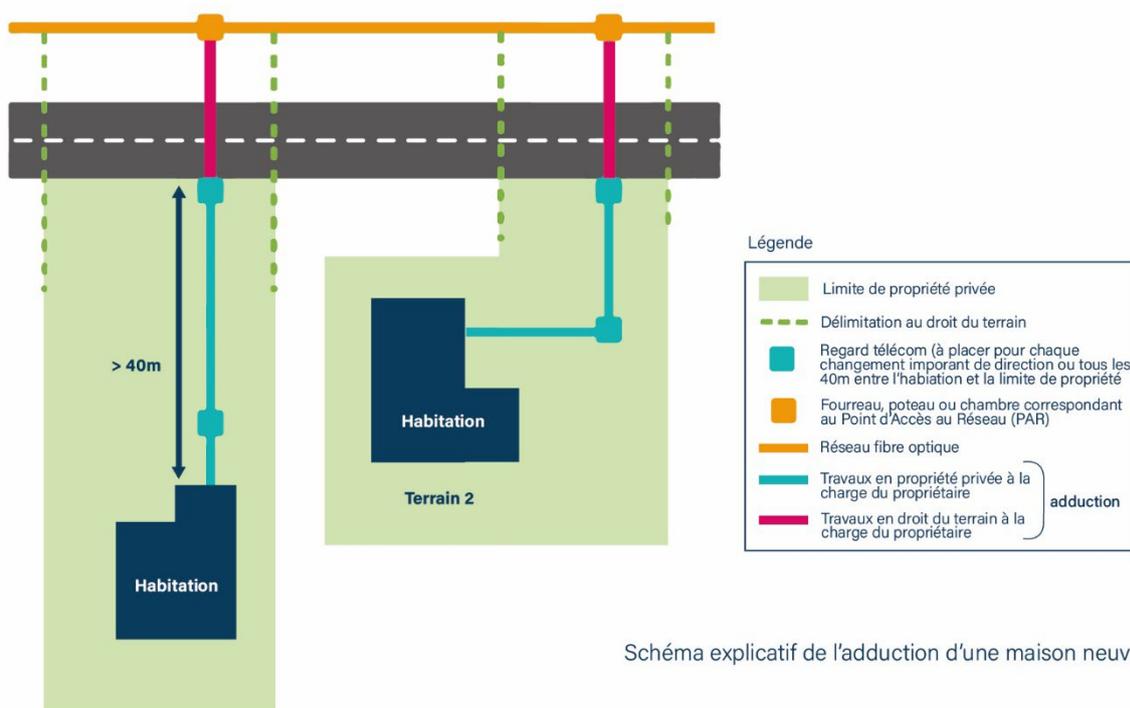


Schéma explicatif de l'adduction d'une maison neuve

4 Les différentes étapes de la prestation d'adduction



5 Check-list d'un bon déroulement d'un raccordement

5.1 Pourquoi préférer une adduction sous-terrainne ?

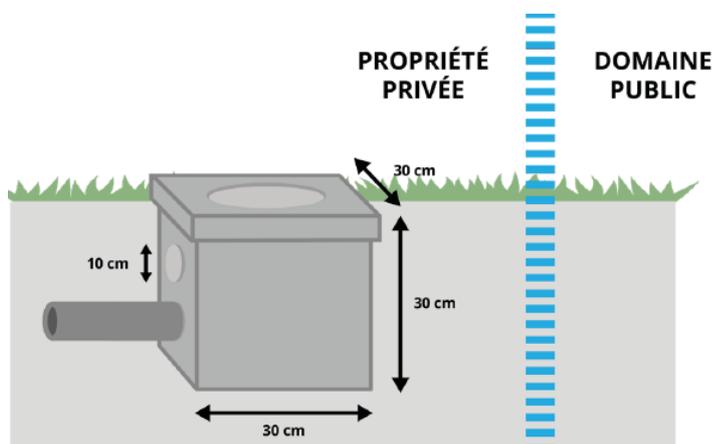
En domaine privé, nous préconisons l'adduction sous-terrainne pour des raisons de coûts, de pérennité et d'esthétique.

Si le propriétaire le souhaite, il est possible de regrouper les gaines d'électricité et de télécommunication dans une seule tranchée (à voir avec le maître d'œuvre).

5.2 La pose d'un ou plusieurs regards

Chaque regard doit comprendre une dimension minimum de 30 x 30 x 30 cm. Ils peuvent être placés à différents endroits :

- À l'entrée de la propriété privée, en limite du domaine public,
- À chaque changement important de direction,
- Lorsque la distance entre la limite de propriété et l'habitation est de plus de 40m,
- 10 cm pour l'entrée de la gaine sur le regard.

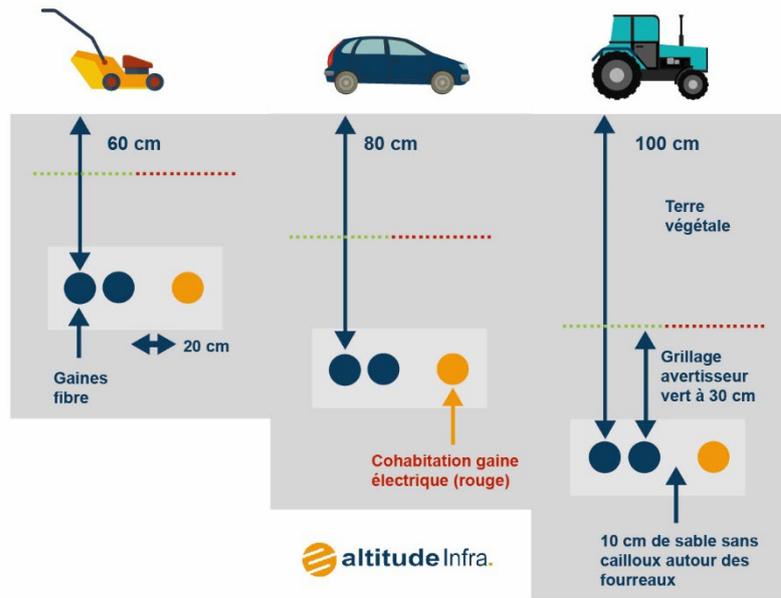


5.3 Les normes des tranchées

Les tranchées de l'adduction fibre doivent, au minimum, respecter 60cm de profondeur. Si les regards se trouvent sur la bande de roulement des véhicules, leur mise en place doit respecter les normes en vigueur (voir schéma ci-dessous).

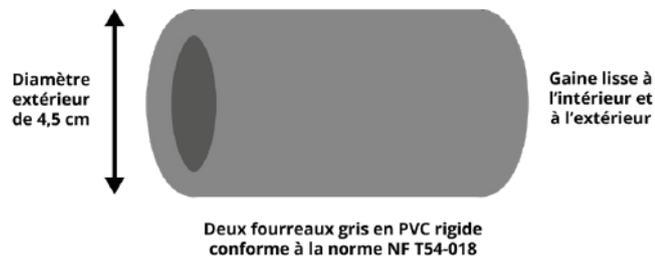
Lorsque qu'un fourreau longe ou croise une gaine d'un autre réseau (eau, électricité ou gaz), une distance minimale de 20 cm doit être respectée entre les points les plus proches.

Un grillage avertisseur vert est également posé à 30 cm au-dessus des fourreaux fibre optique.



5.4 Le fourreau fibre optique

Comme chaque réseau, les fourreaux de fibre optique possèdent leur propre couleur afin de les distinguer. C'est le gris (ou le vert dans certains cas) qui est utilisé pour les réseaux de télécommunication. Pour une maison individuelle, deux fourreaux devront être posés, dont un de réserve.



Les autres réseaux :

